



GERARD LACROIX

Professeur de Sciences, retraité,
ancien attaché de Préfecture.

Informé de toutes les questions
relatives : aux pesticides et
toxiques, à la vie des sols et à la
protection des eaux.

gerlac.2.39@orange.fr

CAHIER D'ACTEUR

L'EAU, élément essentiel du projet de Center Parcs à Poligny.

Or :

- aucune réunion spécifique n'a été consacrée à cet aspect du projet ;
- aucune réponse n'a été donnée lors des réunions publiques aux questions précises que j'avais posées sur les différents aspects de cette problématique aussi complexe qu'essentielle.

Le choix de « confier » une partie importante de la réalisation du projet, dont la fourniture de la ressource en eau, aux collectivités territoriales constitue une « facilité » anormale, contraire à l'intérêt général.

Les citoyens, invités à débattre du projet, n'ont reçu aucune information sur les dangers pour la santé des espèces vivantes et l'environnement, des sous-produits chlorés engendrés par les traitements des eaux de l'espace aqua-ludique.

Or, ces sous-produits chlorés toxiques, sont des pesticides, perturbateurs endocriniens bio-accumulables au fil de la chaîne alimentaire (trophique) !!

Je vais exposer ci-après, les arguments scientifiques qui justifient les « réticences », voire plus, de nombre de citoyens vis-à-vis de ce projet, indépendamment de ses aspects financiers et autres.

L'EAU, AU CŒUR DU PROJET CENTER PARC

Parce qu'il me semble indispensable que les citoyens disposent sur cet aspect du projet, des informations qui leur sont nécessaires, pour donner un avis documenté, j'ai formulé différentes questions à l'occasion de la réunion publique « environnement ». Cette interrogation a été applaudie par les personnes présentes.

Les eaux nécessaires au fonctionnement du centre projeté par P&V auront différents usages.

Les interrogations, et informations qui suivent concernent en particulier les eaux utilisées par l'espace aqua-ludique.

Il résulte des quelques informations fournies par le Maître d'ouvrage qu'elles seront traitées par le chlore gazeux, ou par l'hypochlorite de sodium en cas de problème de chloration.

« Tenir l'eau » des bassins de baignade, c'est-à-dire éviter la prolifération d'agents pathogènes nécessite forcément des concentrations de chlore « libre », importantes dans les bassins, compte tenu de la température élevée, 29 ° d'une part, de la présence de dispositifs à bulles d'air d'autre part. Ces concentrations seront plus élevées que dans les eaux de baignade ordinaires à 20°C.

La qualité de la ressource en eau, appréciée sous l'angle de la charge organique, constitue un autre élément essentiel, qui influe sur la concentration nécessaire en chlore « libre ».

L'utilisation du Chlore ou de dérivés génère la production de sous-produits de chloration, toxiques.

J'ai posé des questions, techniques, parce que les sous-produits de chloration (SPC) se répartissent en différentes familles chimiques toutes très toxiques, Toutes bioaccumulables, en raison de l'incapacité des espèces vivantes de les digérer, de les dégrader (et, lorsque par extraordinaire cela arrive, leurs sous-produits, dits métabolites) sont en général tout aussi toxiques.

Les sites officiels français, ANSES, INVS ou étrangers, plus Wikipédia, fournissent de multiples informations à ce sujet. (SPC).

Lors de la réunion environnement, aucune réponse n'a été fournie à mes questions précises !!!

Par courriel du 29 juin 2015, j'ai été invité à participer à une réunion spécifique relative aux questions du traitement des eaux utilisées dans les différents bassins de l'espace réservé aux usagers de Center Ce courriel m'a été adressé le 29 juin 2015 (OH/CCM/CNDP/CPDP-Center parcs).

« Je me permets de venir vers vous concernant la proposition de M. QUEVREMENT réalisée lors de l'atelier environnement du 13 juin, d'organiser une réunion avec vous et l'experts de pierre et vacances, pour évoquer avec plus de précision la question du traitement des eaux de piscine.

Pour ce faire seriez-vous disponible le 6 juillet à 18h à Poligny, en amont de la réunion énergie qui aura lieu à 20h.

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant par avance »...

Sur ma demande, le verbatim de cette réunion figure sur le site de la CPDP depuis ... le 21 août 2015.

Jusqu'à cette date-là, les citoyens, que la CPDP est censée informer, n'auront reçu aucune information concernant cet aspect essentiel du projet, puisqu'il concerne la santé, la nature, l'économie, en raison des conséquences financières toutes négatives, du rejet envisagé, de ces eaux chlorées, dans un milieu, karstique, très fragile du plateau et donc sensible aux pollutions

La problématique relative à l'eau constitue l'essentiel du projet exposé à la population.

Elle se décline sous deux aspects très différents :

- d'une part, l'accès à la ressource ... et quelle ressource ;
- d'autre part la « gestion des eaux après leur utilisation a l'issue de laquelle elles se retrouveront pour l'essentiel, polluées, par les sous-produits chlorés (SPC).

La question de l'accès à la ressource en eau n'a pas été

approfondie lors des débats publics.

Cet aspect du projet est entièrement occulté. La société P&V qui porte ce projet a choisi de le transférer aux collectivités territoriales, à charge pour celles-ci de lui fournir la ressource en eau dont elle a besoin à l'entrée du parc.

Cet aspect de la problématique est loin d'être anodin, puisque, de la « qualité » de l'eau fournie dépend une partie de la production des SPC !! Sans parler des aspects financiers mis à la charge des contribuables, avec l'accord de la Région Franche-Comté et du département du Jura !!!!

La « gestion des eaux après leur utilisation à l'issue de laquelle elles se retrouveront pour l'essentiel, polluées, par les sous-produits chlorés (SPC).

- La question des traitements infligés à l'eau, à l'intérieur du Center Parc est capitale, puisque ces traitements vont engendrer une multitude de toxiques dénommés SPC (sous-produits de chloration) dont l'élimination est quasiment impossible.
- Je note à ce sujet que les retombées économiques qui ont fait l'objet d'un débat particulier, n'ont absolument pas abordé cet aspect qui vient totalement en négatif au bilan à partir duquel les « z'élus » ont « choisi » de soutenir l'implantation du projet à l'aide des fonds publics c'est à dire les impôts des citoyens !

Parce qu'il faut que les « choses » soient dites avec les mots qui convienne je dois préciser la « qualité » de ces sous-produits de chloration ». Ces sous-produits, sont également appelés organochlorés.

Ils rentrent dans la catégorie des polluants organiques persistants, à cause de leurs effets, ils sont encore dénommés perturbateurs endocriniens !

Voici le cocktail dont se régaleront les « amateurs » de sensations tropicalisées, en milieux « tempéré, confiné, très confiné ».

Bref rappel concernant l'examen, très, très partiel, de l'aspect « élimination des eaux polluées, engendrées par le fonctionnement de Center Parc, sur le plateau karstique qui supporte la forêt communale de Poligny.

J'ai interpellé « l'experte » venue nous parler des sols au sujet des conséquences de la nature karstique des sols de la zone où l'implantation du Center parc, sur la capacité des sols de ce plateau à filtrer les eaux qui seraient rejetées dans le milieu dit naturel.

Cette experte a reconnu en audience publique, que la capacité de filtration était proche de zéro, en raison de la nature karstique du terrain et, qu'il y aurait donc percolation des eaux polluées jusqu'au niveau des eaux souterraines retenues en sous-sol par une couche argileuse « étanche ».

Il résulte de ce qui précède que les sous-produits chlorés des traitements effectués sur les eaux « usées » polluées issues des bassins aqua-ludiques qui seraient rejetées dans le milieu naturel (après dilution par des eaux de pluies ou autres) se retrouveront immédiatement dans les eaux naturelles qui circulent dans et sous le réseau karstique souterrain ainsi pollué de manière aussi radicale que définitive.

Chacun doit avoir en tête qu'elles alimentent les sources des rivières Seille, Cuisance et Glantine plus un certain nombre d'autres ruisseaux de moindre importance prenant leur source au pied du Revermont entre Arbois et Voiteur.

De mon point de vue, compte tenu du coût (économique) des retombées environnementales à long terme, de la pollution des eaux engendrée par le fonctionnement du Center parc (s'il venait à se faire), ce projet est contraire à tout bon sens et à l'économie. Il ne doit pas voir le jour.

Le rejet de ces toxiques dans le milieu dit naturel aura des effets nuisibles certains :

- sur toute la faune aquatique des ruisseaux et rivières issues du plateau karstique.
- sur la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation humaine des communes.

Les normes administratives, en vigueur ne constituent en aucun cas une garantie pour la santé des consommateurs, (lesquels le savent bien qui préfèrent acheter de l'eau minérale en bouteille parce que celle qui sort des robinets a mauvais goût, le plus souvent).

Ce qui précède justifie les multiples réticences

exprimées par de nombreux intervenants qui ne disposent pas forcément de toutes les connaissances scientifiques nécessaires, mais qui savent par les médias, les effets néfastes voir mortifères, des molécules chimiques artificielles sur la nature, lorsqu'elles y sont déversées par des irresponsables, seulement intéressés par les résultats à court terme, par le productivisme, dans tous les milieux, agricoles ou industriels, en particulier.

J'ai posé des questions complémentaires relatives aux traitements de l'eau. Ces questions figurent sur le site de CPDP, rubrique « Question », dans l'attente des réponses qui seront fournies par le promoteur.

Je vous rappelle les paroles que j'ai prononcées à la fin de mon intervention en réunion publique environnement : « Quel que soit le caractère technique des questions que je viens de poser, les citoyennes et citoyens qui sont présents ont droit à des réponses précises sur les différents aspects de cette problématique. Ces aspects peuvent être compris par toutes et tous à conditions d'employer des termes simples, ce que j'essaie de faire. »

« Si les citoyens se tournent de plus en plus vers des aliments biologiques, c'est parce qu'ils ont une conscience aigüe du fait que les produits contaminés par les pesticides, polluants organiques persistants sont dangereux pour leur santé, leurs enfants et l'environnement ». Le public a applaudi ces paroles.

Comment se fait-il que le coût environnemental des pollutions générées par les projets n'est jamais intégré dans les bilans financiers qui sont présentés à nos élus ? Ceux-ci prennent donc des positions de principe favorables aux projets sur les seuls aspects « rentabilité financière » à court terme et des promesses d'emplois.

Ils choisissent ainsi, contre l'intérêt général, de laisser aux citoyens et aux générations futures, (par le biais de Sécurité Sociale, entre autre,) le soin de financer les conséquences nuisibles d'un projet prédateur d'une multitude de richesses naturelles.

Les illusionnistes de la croissance à crédit font miroiter de « médiocres » emplois à la face du public pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre aux dépenses

exigées les grands groupes financiers adeptes du néo-libéralisme, qui ont mis la France sous leur tutelle.

J'ai par ailleurs signalé que les constructions en bois (fussent-elles du Jura) ne sont aucunement synonymes d'absence de pollutions.

Si les produits de traitement utilisés ne sont plus des organochlorés, mais des organo-bromés, le résultat « final » est aussi toxique pour l'environnement et toutes les espèces à sang froid.

Les molécules perméthrines, deltaméthrines et cyperméthrines utilisées pour traiter les bois, polluent elles aussi l'environnement et les sources.

Le rejet des eaux « polluées par les sous-produits de chloration, dans le milieu naturel résoudra le problème immédiat du fonctionnement de l'espace aquatique mais, au prix du saccage du milieu naturel et des eaux souterraines puisque les milieux karstiques n'ont aucun pouvoir de filtration.

Si de tels rejets étaient mis en place, toutes les rivières alimentées par l'eau du plateau seraient gravement polluées. Je laisse à chacun le soin d'imaginer les conséquences.

Ce ne sont pas seulement les milieux aquatiques qui seront impactés, mais aussi l'économie de notre département, parce que l'image touristique actuelle positive, du Jura sera durablement salie.

Prétendre transformer les eaux saturées de chlore, parce qu'il faut bien « tenir » l'eau des bassins (à plus de 29°) (dans une zone particulièrement froide,) en vagues tropicales, relève de l'illusion et de l'inconscience.

En résumé, ce projet prédateur des finances publiques, l'est aussi de la nature, de l'eau, de l'énergie.

Il fait partie des grands projets inutiles et coûteux en contradiction absolue avec le développement durable dont de multiples acteurs et dirigeants se gargarisent.

En conclusion : « Les choix inefficaces des décideurs publics découlent directement du fait que trop souvent, les décisions qu'ils prennent ne pèsent pas sur leur budget mais sur celui des autres ». Dixit Marcle BOITEUX ancien président de EDF.